



Montmagny, le 24 avril 2020



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Valéry Kuntz
Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Deuil la Barre-
Montmagny-Montmorency

4, Avenue Maurice Utrillo

95360 Montmagny

Téléphone : 01 30 83 50 66

Fax :

Mél : 0951275v@ac-versailles.fr

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,
aux
Parents d'élèves de la circonscription de Deuil la
Barre-Montmagny-Montmorency

Objet : Reprise progressive de l'école à partir du 11 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves,

Pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires, le Ministre de l'Education Nationale a émis dernièrement des hypothèses pour la reprise des cours à partir du 11 mai. Ses propos nous permettent néanmoins de travailler en amont en attendant les consignes officielles qui devraient arriver dans les prochains jours. Des décisions viendront certainement compléter les déclarations mais d'ores et déjà nous avons à nous préparer à cette reprise et essayant d'être le plus rigoureux possible.

Si les propos de notre Ministre venaient à être confirmés, nous devrions procéder de la manière suivante :

- A partir du 12 mai : réouverture des classes de GS, CP et de CM2. (le 11 mai sera consacré à la préparation des locaux)
- A partir du 25 mai : les autres classes (PS, MS, CE1 ; CE2 ; CM1).

Les élèves devront venir à l'école par petits groupes et certains jours. Il n'y aura, par conséquent, pas classe tous les jours pour tous les élèves dans l'école mais la continuité pédagogique devrait être maintenue par les enseignants.

Entre le 11 et 25 mai, les écoles devront aussi accueillir certains élèves. Cela concerne les enfants de personnels soignants et des personnels prioritaires, la liste des personnels prioritaires étant définie par Monsieur le Préfet.

Nous sommes conscients des craintes que vous pouvez avoir concernant cette reprise et certains d'entre vous feront le choix de ne pas envoyer son enfant à l'école. Comme l'a précisé notre Président de la République, vous aurez cette possibilité. Dans ce cas, l'enseignant de votre enfant continuera à vous envoyer les cours afin que vous puissiez travailler à la maison comme vous le faites déjà. Il sera nécessaire de garder contact avec ce dernier pour que la scolarité à distance soit la plus efficace possible.

Néanmoins, afin de nous aider dans l'organisation de cette reprise, nous vous demandons de bien vouloir répondre dans les plus brefs délais à ce sondage en le retournant directement à la Directrice ou au Directeur de l'école de votre(vos) enfant(s).

En outre, nous travaillons actuellement avec les municipalités pour que tous les personnels puissent mettre en œuvre les règles de sécurité sanitaire garantissant la santé des élèves mais aussi celle des adultes. Les gestes barrières et la distanciation restent pour le moment la meilleure des protections, le port du masque devrait également être une priorité mais reste une difficulté pour des enfants en bas âge.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, je reste à votre disposition pour toute autre demande et vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Valéry Kuntz